

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## VIEUX MENSONGES

Y a-t-il donc encore en France, — le Lot excepté !... — des bonapartistes ? On se serait tenté de le croire en lisant dans divers journaux, d'ailleurs bien rares, les discours prononcés à l'occasion de la solennité intitulée la Saint-Napoléon.

Le programme de la fête a, d'ailleurs, présenté peu de variantes avec celui des années précédentes : toasts au rétablissement de l'Empire et au prétendant impérial, le prince Victor, que l'on appelle maintenant le prince Napoléon (l'ombre de son père doit en frémir); réquisitoires véhéments et indignés contre la République et le parlementarisme; remerciements du prétendant qui, comme tous les prétendants passés et futurs, exprime dans l'avenir une espérance, sans laquelle, — une romance l'a dit dès longtemps sous une forme agréable, — « mieux vaut mourir » !

Ce qui différencie, quelque peu, cette année, les discours des orateurs bonapartistes de leurs devanciers, tout au moins immédiats, c'est l'impudente audace avec laquelle les survivants du parti se représentent comme les seuls défenseurs des droits, de la grandeur et de la gloire de l'armée.

Pour ces messieurs, Sedan et Metz sont effacés de notre histoire. Il nous eussent rendu l'Alsace et la Lorraine qu'ils ne tiendraient pas un autre langage. A les entendre, seuls, les républicains sont responsables des fautes et des crimes de l'Empire. D'après eux, si l'on eût laissé faire Napoléon III, la France eût été sauvée.

En réponse à ces mensonges, il en est d'autres, de plus vieux, qu'il convient d'opposer, pour l'édification des générations nouvelles. Hélas ! nous n'avons que l'embaras du choix.

Voici ce que Napoléon III disait dans son discours du Trône le 18 janvier 1868 :

« Les armées de terre et de mer, fortement constituées sur le pied de paix; l'effectif maintenu sous les drapeaux n'excède pas celui des régimes antérieurs, mais notre armement perfectionné, nos arsenaux et nos magasins remplis, nos réserves exercées, la garde nationale en voie d'organisation, notre flotte transformée, nos places fortes en bon état, donnent à notre puissance un développement indispensable.

« Le but constant de mes efforts est atteint; les ressources militaires de la France sont désormais à la hauteur de ses destinées dans le monde ».

Le 12 avril 1869, le maréchal Niel s'exprimait ainsi :

« Aujourd'hui, que nous soyons à la paix ou à la guerre, cela ne fait absolument rien au ministre de la guerre. Il est toujours prêt.

« Je ne veux pas répéter ce que j'ai dit plusieurs fois, comment l'armée peut entrer en huit jours sur le pied de guerre, et avoir 600,000 hommes bien armés et aguerris. Il n'y a qu'un ordre à donner.

« N'est-ce pas une force énorme, pour un pays comme la France, de savoir que, si les circonstances changeaient, toutes les forces militaires sont prêtes, qu'il peut être parfaitement tranquille, qu'il peut se livrer à son commerce, à son industrie en toute sécurité, et laisser ses voisins faire de la politique, au point de vue de la guerre; car il sait qu'il ne sera pas pris au dépourvu, et que, si le moment de combattre venait, tout le monde serait prêt. Cette nouvelle sera une bonne nouvelle pour le pays ».

Le 31 janvier 1870, le maréchal Lebœuf disait :

« L'organisation des équipages d'artillerie de campagne est entièrement terminée, et les magasins renferment tous les éléments, pour compléter rapidement les équipages nécessaires aux armées.

« Il en est de même des équipages de siège, dont le matériel considérable peut, bien que réparti forcément dans plusieurs places, être réuni, en peu de temps, sur un point donné ».

Enfin, le 16 juillet 1870, au lendemain de la déclaration de guerre, M. Rouher, au nom du Sénat, s'adressait à l'empereur dans les termes suivants :

« La dignité de la France est méconnue. Votre Majesté tire l'épée : la patrie est avec vous, frémissante d'indignation et de fierté...

« Se refusant à des impatiences hâtives, animé de cette calme persévérance qui est la vraie force, l'Empereur a su attendre; mais depuis quatre années il a porté à sa plus haute perfection l'armement de nos soldats, élevé à toute sa puissance l'organisation de nos forces militaires.

« Grâce à vos soins, la France est prête.

« Si l'heure des périls est venue, l'heure de la victoire est proche.

« Bientôt, la Patrie reconnaissante décernera à ses enfants, les honneurs du triomphe. Bientôt l'Allemagne affranchie du joug qui l'opprime, la paix rendue à l'Europe par la gloire de nos armes. Votre Majesté, qui, il y a deux mois, recevait pour elle et pour sa dynastie une nouvelle force de la volonté nationale, Votre Majesté se dévouera de nouveau, à ce grand œuvre d'amélioration et de réformes dont la réalisation, la France le sait et le génie de l'Empereur le lui garantit, ne subira d'autre retard que celui que vous emploieriez à vaincre ».

On sait ce qui advint. Sept mois plus tard, après des pertes immenses et des souffrances inouïes, subies par la patrie française, l'Assemblée nationale proclamait la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, en les déclarant « responsables de la ruine, de l'invasion et du démembrement de la France ».

L'arrêt tient toujours, et tous les mensonges des bonapartistes, passés et présents n'y changeront rien. Pour le savoir il suffit, hélas, de jeter sur notre frontière de l'Est nos regards attristés.

C. R.

## A MANILLE

Le rapport officiel de l'amiral Dewey confirme les détails déjà donnés sur la capitulation de Manille.

Voici ce que dit l'amiral :

« Une division de l'escadre a bombardé le fort et les retranchements de Malate, obligeant l'ennemi à se retirer. En même temps, l'armée avançait sur le côté de la ville regardant la mer. La ville s'est rendue à cinq heures de l'après-midi. Le lieutenant d'état-major Brumby a hissé alors le drapeau américain.

« L'escadre américaine n'a subi aucune perte. Les navires n'ont pas été atteints.

« Le général Merritt et moi avions catégoriquement demandé, le 7 août, la reddition de la ville; mais le gouverneur général avait refusé. »

L'amiral Dewey ajoute que les troupes espagnoles qui se sont rendues comprenaient 7.000 hommes; douze mille fusils et une grande quantité de munitions ont été livrés.

Cinq américains ont été tués pendant l'assaut, et quarante environ ont été blessés.

Le bruit court que les autorités américaines ont éprouvé de grandes difficultés avec les troupes d'Aguinaldo, qui se sont mutinées

et ont attaqué les Américains dans leurs tranchées, à la suite du dépit qu'elles ont éprouvé de ne pouvoir participer au bénéfice de la prise de Manille.

## QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT

Les bibliothèques publiques aux Etats-Unis

Nous sommes souvent frappés du peu de progrès que fait l'instruction des masses dans notre pays, malgré les sacrifices faits par l'Etat et des résistances que l'on trouve quelquefois de la part des municipalités dans les villages ou dans les petites villes quand il s'agit de créer ou d'entretenir les bibliothèques publiques populaires.

L'exemple que nous donnent les Etats-Unis devrait nous faire réfléchir.

Voici ce que nous lisons dans le *Petit Méridional* :

ÉCOLES ET BIBLIOTHÈQUES

« Les Etats-Unis sont couverts d'écoles et non-seulement il en existe en nombre suffisant dans toutes les grandes et petites villes, dans tous les villages et hameaux; mais encore, dès qu'il se crée, dans les districts encore déserts du Far-West, un nouveau centre de population, le premier souci des colons est de construire une maison de ville, une chapelle et une maison d'école.

Et comme les Yankees sont gens pratiques et ne veulent pas que les enseignements du premier âge s'oublient à la sortie de l'école, partout vous trouverez des bibliothèques publiques.

On en compte, à l'heure présente, plus de deux mille, avec plus de trente millions de volumes.

Le but dans lequel on les a fondées et l'organisation qu'on leur a donnée, varient à l'infini. Il est clair que la bibliothèque publique de tel petit hameau du Nebraska n'a rien de commun avec les bibliothèques des villes comme New-York ou Philadelphie.

Certaines ont été installées par les municipalités de villages perdus et ne comptent qu'une centaine de livres; généralement on les a rassemblés dans une ferme qui se trouvait disposer de quelque espace et le fermier s'en est constitué le gardien et enregistreur volontaire.

Il n'y a là, d'ordinaire, que des volumes de piété et quelques ouvrages de météorologie et d'agronomie.

BIBLIOTHÈQUES DES VILLES

Les choses se font moins modestement dans les grandes cités.

A Chicago, deux énormes collections privées, déjà ouvertes au public, ne suffisaient pas au million et demi d'habitants de cette ville. La municipalité a fait, en conséquence, édifier une bibliothèque, dont la construction seule a coûté deux millions de dollars et qui est décorée de mosaïques admirables.

La bibliothèque municipale de Boston est administrée par une commission spéciale nommée par le maire. L'édifice central a coûté deux millions et demi de dollars; il y a dix annexes de quartier et seize bureaux de livraison, reliés chaque jour à l'office central par des voitures spéciales.

Sept cent mille volumes sont à la disposition du public; le service est complété par une salle de travail où peuvent être admisés jusqu'à deux mille personnes, une imprimerie et des ateliers de reliure.

Les collections sont estimées à cinq millions de dollars ou vingt-cinq millions de francs et l'entretien exige annuellement un million de dollars.

Je ne veux pas finir sans citer une parti-

cularité qui montre combien le lecteur américain diffère du lecteur français :

Les romans ne représentent que dix à quinze pour cent du catalogue, quelle que soit la région ou la localité. Mais ce qui est plus fort c'est que, pour une personne qui demande en lecture un roman, il y en a au moins cent qui se font inscrire pour n'importe quel autre genre d'ouvrage ».

## INFORMATIONS

Le ministre des colonies

M. Trouillot, ministre des colonies a quitté Paris ce matin, pour se rendre dans le Jura. Il assistera à la session du conseil général, dont il est président.

M. Viger dans le Gard

M. Viger, ministre de l'agriculture, accompagné de son chef de cabinet, est arrivé jeudi matin à neuf heures à Nîmes. Il a été reçu à la gare par le préfet, le maire de Nîmes, les sénateurs et les députés du département qui lui ont souhaité la bienvenue.

Après un court repos à la préfecture, le cortège ministériel est reparti pour Vauvert où le ministre va assister à l'inauguration des eaux. Il y avait foule à l'arrivée du ministre qui a reçu un accueil sympathique.

M. Paul Deschanel

M. Paul Deschanel, président de la Chambre, rentre à Paris ce soir, venant de Luchon où il était allé faire une cure.

M. Deschanel ne fera un court séjour à Paris. Il repartira dimanche pour aller prendre part, à Chartres, aux travaux du Conseil général d'Eure-et-Loir. Le président de la Chambre est aujourd'hui complètement rétabli.

Sénateurs et fonctions civiles

M. le baron de Courcel, qui, il y a plus d'un an, avait manifesté l'intention de résigner ses fonctions d'ambassadeur à Londres et n'avait ajourné la réalisation de son projet que sur la demande du ministre des affaires étrangères, pour conduire à terme les négociations en cours, va se retirer définitivement dans le courant de septembre. Il se consacrera exclusivement à l'exercice de son mandat de sénateur de Seine-et-Oise et à la présidence du conseil d'administration de la compagnie d'Orléans.

On a vu, d'autre part, que le général Billot, atteint par la limite d'âge, venait de passer au cadre de réserve. Le général Billot, en sa qualité d'inamovible, était le seul sénateur qui, avant d'être ministre, exerçât un commandement militaire actif. On sait, en effet, qu'une loi de 1887 a interdit aux officiers en activité l'exercice du mandat sénatorial, par analogie avec ce qui existait déjà pour le mandat de député. Seul, le général Billot avait échappé, en sa qualité d'inamovible et par suite de la non rétroactivité de la loi, à l'application de cette mesure.

Après M. de Courcel et le général Billot, il ne restera plus au Luxembourg que six sénateurs pourvus de fonctions publiques : MM. Mazeau, premier président de la Cour de cassation; Boulanger, premier président de la Cour des comptes; Émile Deschanel et Berthelot, professeurs au Collège de France; Conil, professeur à la Faculté de médecine, et Thenard, professeur à la Faculté de droit de Poitiers.

Les fonctions que ces membres exercent sont en effet compatibles avec le mandat de sénateur comme avec celui de député, car, depuis onze ans, les règles d'incompatibilité



sont devenues les mêmes pour les deux assemblées. Antérieurement à 1887, la législation était beaucoup moins restrictive pour le Sénat que pour la Chambre, et on a vu, avant cette époque, siéger au Luxembourg jusqu'à trente sénateurs pourvus de fonctions civiles ou militaires.

**A Djibouti**

Le ministre des colonies a mis à profit le séjour en France de M. Lagarde, gouverneur de la côte des Somalis, pour régler, de concert avec ce fonctionnaire, les questions d'organisation de notre colonie de la mer Rouge.

Un décret en préparation institue à Djibouti un fonctionnaire qui aura rang de secrétaire général et qui en aura les attributions, notamment celle de remplacer le gouverneur pendant qu'il résidera à Abdis-Ababa comme ministre plénipotentiaire.

Ce même décret crée un conseil d'administration pour assister le gouverneur ou son suppléant.

Enfin, le budget local sera soumis à toutes les règles de comptabilité financière, comme le sont les budgets locaux de toutes les colonies, et les comptes seront soumis à la juridiction de la Cour des comptes.

Selon toutes prévisions, c'est un agent de l'administration centrale qui sera détaché à Djibouti comme faisant fonctions de secrétaire général.

**L'affaire Zola**

De *Petit Journal* :

« Les gendarmes de la brigade de Poissy, porteurs de l'arrêt de la cour d'assises de Versailles, se sont présentés à Médan, au domicile du défallant. Ils sonnèrent et demandèrent à parler à M. Zola. Le valet de chambre vint leur ouvrir et leur répondit ironiquement, avec un tact douteux : « Vous avez vos chevaux, eh bien ! courez après ! »

Après s'être assurés pour la forme dans le pays que le fugitif était hors de leur portée, les gendarmes se retirèrent, leur mission s'arrêtant là pour l'instant.

Au cas où le défallant se fût trouvé à Médan, en vertu de l'arrêt, les gendarmes avaient le droit de l'arrêter et de le conduire à Versailles ; mais là, il lui suffisait de faire opposition à l'arrêt pour être remis aussitôt, de droit, en liberté. »

**Les Affaires Dreyfus-Picquart-Esterhazy, etc.**

La Chambre criminelle de la Cour de cassation examinera jeudi prochain, dans sa deuxième audience de vacation, les pourvois formés par le lieutenant-colonel Picquart contre les arrêts par lesquels la chambre des mises en accusation a déclaré : d'une part, que le juge d'instruction était incompétent pour suivre sur la plainte portée contre le lieutenant-colonel du Paty de Clam, et, d'autre part, qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre le commandant Esterhazy et M<sup>me</sup> Pays du chef de faux et complicité.

C'est l'avocat général Mérillon qui occupera le siège du ministère public.

Le commandant Esterhazy, ainsi que le ministre de la guerre l'avait, on s'en souvient, annoncé à la tribune de la Chambre, est déféré à un conseil d'enquête dont la composition va être déterminée par le gouvernement militaire de Paris.

**L'incendie de Concarneau**

Un immense incendie a éclaté il y a 3 jours à Concarneau (Finistère). Ce n'est qu'avant-hier qu'on a pu le circonscire.

Quatre usines de conserves ont été la proie des flammes. Les dégâts sont évalués approximativement à un million.

**L'exécution de Caillard**

On mande d'Evreux :

Hier matin a eu lieu l'exécution de Caillard, l'auteur du sextuple assassinat de Nansandres. C'est la dix-septième exécution qui a lieu à Evreux depuis cinquante ans.

Un orage épouvantable qui a éclaté la veille et qui a duré jusqu'à quatre heures du matin, a quelque peu retardé le montage de la machine, et ce n'est qu'à quatre heures et demie que le substitut, accompagné du juge d'instruction, du greffier et de quelques représentants de la presse, pénétra dans la cellule du condamné pour lui annoncer que sa dernière heure était venue : « C'est bien, dit-il, j'aurai du courage jusqu'au bout. »

Caillard se confessa, entend la messe. En descendant au greffe, il dit au gardien-chef : « En voilà un réveil ! »

Après sa toilette, pendant laquelle il ne dit

pas un mot, Caillard monte dans le fourgon avec les deux vicaires de Saint-Taurin. Arrivé au pied de la machine, Caillard descend. La foule pousse des cris de mort. Il la regarde sans sourciller et se livre aux exécuteurs. Une seconde après, justice était faite. Aucun incident ne s'est produit.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Receveur particulier**

Par décret, M. Jean Cocula, ancien entreposeur des tabacs, a été nommé receveur particulier des finances de l'arrondissement d'Ussel (Corrèze), 3<sup>e</sup> classe.

Nos bien vives félicitations à M. Cocula.

**Les congés des facteurs**

Le Parlement, au cours de la discussion du budget de 1898, a décidé que les facteurs de ville et les sous-agents qui y sont assimilés bénéficieraient d'un repos de six jours par an. Dès son arrivée au sous-secrétariat des postes et télégraphes, M. Mougeot s'est préoccupé d'assurer l'application de la mesure bienveillante admise par le Parlement. Toutes les mesures d'exécution sont actuellement prises et les chefs de services départementaux ont été autorisés à faire bénéficier dès maintenant les sous-agents intéressés des trois jours de congé correspondant à la quotité de crédit alloué en 1893 pour frais de remplacement.

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE CAHORS**

**1<sup>re</sup> PARTIE DE LA SESSION**

Séance du 10 août 1893

**(RAPPORT OFFICIEL)**

A dix heures du matin le Conseil s'est réuni à la préfecture dans la salle ordinaire des séances.

M. Caviolle-Dumoulin, conseiller de préfecture, délégué par M. le Préfet, assistait à la réunion.

Les membres présents étaient : MM. Boudou, Cambornac, Cayla, Costes, Couderc, Gras, Pagès, Peyrichou, Valette, Valmary.

MM. Combarieu et Veissy St-Roch se sont excusés par lettre adressée au président de ne pouvoir se rendre à cette réunion.

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Cayla, doyen d'âge. Après lecture du décret de convocation, M. Cayla a fait procéder à la nomination du président.

M. Costes a été élu président, il remercie l'assemblée, et rappelle en quelques paroles bien appropriées, la perte que le Conseil d'arrondissement avait faite cette année dans la personne de M. Mommayon, qui depuis si longtemps, et malgré son grand âge, venait toujours prendre part aux travaux du conseil : il parle de cette longue existence qui fut toute d'honneur et de probité, et toute dévouée à ses concitoyens. Il termine en souhaitant la bienvenue aux nouveaux conseillers.

Les paroles du président ont trouvé un écho sympathique chez tous les membres du conseil.

M. Costes propose ensuite de procéder à la nomination du secrétaire, le D<sup>r</sup> Valette est désigné pour remplir cette fonction. M. Cambornac prend alors la parole et fait remarquer que déjà le Conseil a nommé des vice-présidents et que c'était là une excellente mesure dans le cas où le président se trouverait empêché.

Le Conseil adoptant la proposition de M. Cambornac, M. Cayla a été élu vice-président.

**I FINANCES**

M. le président déclare la session ouverte, et propose à l'assemblée de désigner le membre du Conseil qui doit faire partie de la commission chargée de la répartition des permis de culture pour les tabacs en 1899.

1<sup>er</sup> Permis de culture. — Comme les années précédentes, M. Couderc a été désigné pour faire partie de cette commission.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. — Commune de l'Hospitalet, commune d'Escamps (demande en réduction du contingent de la contribution personnelle-mobilière).

Après avoir examiné successivement les demandes en réduction du contingent de ces deux communes, le Conseil est d'avis de maintenir le statu quo, attendu que ce qui se passe pour ces deux communes n'est pas un fait isolé, particulier à ces deux communes seulement ; qu'en dégrevant ces deux communes il faudrait augmenter la charge d'autres communes dont la situation est la même, et qu'en pareil cas, il n'y a qu'une mesure générale qui puisse être appliquée avec quelque justice et sans soulever de réclamation.

Ainsi le conseil d'arrondissement renouvelé-t-il avec insistance le vœu qu'il a plusieurs fois exprimé déjà, que la réforme générale de cette contribution actuellement à l'étude, aboutisse dans le plus bref délai possible.

**II TRAVAUX PUBLICS**

4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>. — Le Conseil donne acte à M. le Préfet du Lot du dépôt du rapport de l'agent-voier d'arrondissement sur la situation des chemins vicinaux au 1<sup>er</sup> juillet 1893 ; et des arrêtés concernant la répartition des contingents communaux pour 1899, relativement à l'entretien des chemins de grande communica-

**III OBJETS DIVERS**

6<sup>e</sup> Gigouzac. — Création de trois nouvelles foires.

Le Conseil persuadé que la multiplicité des foires au point où elle en est arrivée aujourd'hui, est plutôt préjudiciable qu'utile au commerce et à l'agriculture, a le regret de ne pouvoir donner un avis favorable pour la création des trois nouvelles foires demandées par la commune de Gigouzac.

7<sup>o</sup> Vœux antérieurs (suite donnée).

Le président donne successivement lecture de la suite donnée aux vœux suivants émis au Conseil d'arrondissement dans la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties de la session de 1897 :

1<sup>o</sup> Au sujet du vœu tendant à l'élargissement du pont établi sur le ruisseau de la Lupette, le Conseil d'arrondissement exprime le désir que les fonds nécessaires à la réalisation de ce projet qui va être soumis au Conseil général, soient votés par cette assemblée.

2<sup>o</sup> Le vœu tendant à obtenir que le parcours du courrier de Moissac à Caze-Mondenard soit prolongé jusqu'à Castelnau-Montratiern'ayant pas abouti, M. Valmary renouvelle son vœu qui est approuvé par le Conseil.

3<sup>o</sup> Relativement au vœu demandant la prompte exécution des travaux du chemin vicinal n<sup>o</sup> 8 de St-Martin-Labouval au village de Bennac, le Conseil d'arrondissement prend acte des renseignements communiqués par l'agent-voier d'arrondissement, et adopte sa proposition de la porter à la connaissance du Conseil général en vue d'activer les travaux.

4<sup>o</sup> Le Conseil d'arrondissement regrette que le Conseil général n'ait pas cru devoir modifier sa répartition par arrondissement du principal de l'impôt foncier : il maintient son vœu qu'il croit conforme à l'équité, et renouvelle en même temps celui qu'il a déjà exprimé plusieurs fois au sujet de l'impôt sur le revenu.

5<sup>o</sup> Le Conseil d'arrondissement s'associe de nouveau au vœu demandant que le glacis existant sur la route n<sup>o</sup> 37, dans le village de St-Pantaléon, soit au plutôt remplacé par un aqueduc. Il prend acte de la promesse de l'administration de soumettre le dossier de cette affaire au Conseil général à sa prochaine réunion.

6<sup>o</sup> Le Conseil regrette que le directeur de la Compagnie d'Orléans n'ait pas cru devoir obtempérer à la demande qui lui était faite d'ajouter quelques wagons de voyageurs au train de marchandises qui venant de Brives arrive à Cahors à deux heures du soir. La principale objection consisterait dans la lenteur de ces trains occasionnée par les manœuvres le long du parcours. Cela n'empêcherait pas grand nombre de voyageurs de se servir de ces trains qui leur seraient très utiles lorsque leurs affaires ne les appelleraient pas en ville avant deux heures du soir, et qui pourraient leur permettre ensuite de se retirer par le train de six heures 1/2 du soir. Le Conseil est d'avis d'en référer de nouveau au directeur de la Compagnie.

7<sup>o</sup> Relativement au renouvellement du vœu tendant à la prompte exécution : 1<sup>o</sup> des travaux projetés sur la traverse d'Espère, chemin n<sup>o</sup> 1 bis du chemin n<sup>o</sup> 2 au chemin n<sup>o</sup> 3 ; 2<sup>o</sup> des travaux d'élargissement dans la traverse de Mercuès du chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 34. Le Conseil est d'avis de remettre sous les yeux de l'assemblée départementale le rapport de l'agent-voier d'arrondissement, daté du 9 décembre 1897, exposant que l'adjudication de ces travaux serait possible dans le 1<sup>er</sup> semestre de 1898, et demande à cette assemblée tout son concours pour activer l'exécution de travaux si nécessaires, et depuis si longtemps attendus.

8<sup>o</sup> Au sujet du renouvellement du vœu tendant à l'exécution du chemin vicinal projeté entre le pont de Toulouse et St-Henri. Le Conseil est d'avis de transmettre à l'assemblée départementale le rapport de l'agent-voier cantonal, daté du 9 novembre 1897, dont il approuve les modifications apportées au 1<sup>er</sup> avant-projet, en exprimant le vœu que ce chemin vicinal ainsi modifié dans son parcours, soit exécuté le plutôt possible.

9<sup>o</sup> Le renouvellement du vœu tendant à ce que le chemin vicinal de Calamane à St-Pierre-la-Feuille soit terminé, donne lieu aux remarques suivantes :

La construction de ce chemin est déjà depuis longtemps terminée sur le territoire de Calamane, c'est-à-dire dans la plus grande partie de sa longueur, et ce travail perdrait à peu près toute son utilité si le chemin n'était pas terminé : Ce chemin continué jusqu'à St-Pierre-la-Feuille n'aura pas seulement un intérêt restreint aux deux localités que nous venons de nommer, mais devient dès lors, du plus haut intérêt pour la circulation générale. Péjacoy, Francoules, et un grand nombre d'autres localités placées plus en arrière et disséminées dans la même zone, auront par cette voie une route directe pour se rendre à la gare d'Espère qui confine à Calamane. La commune de Maxou fait tous ses efforts pour réunir en terrain, argent et journées, suivant les indications données dans le rapport de l'agent-voier d'arrondissement, les ressources qu'on lui demande. Dans ces conditions et vu l'utilité générale de ce chemin, le conseil d'arrondissement exprime de nouveau le vœu que l'assemblée départementale mette en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour le prompt achèvement de ce chemin, et lui donne communication à cet effet du rapport de l'agent-voier d'arrondissement en date du 11 octobre 1897.

10<sup>o</sup> M. Coste donne lecture de la réponse faite par le ministre des finances au vœu exprimé en 1897 par MM. Peyrichou, Darnis et Pages, dans la séance du 29 septembre ; réponse qui conclut au rejet de ce vœu par lequel il était demandé que désormais les ex-

perts de tabac pour les propriétaires fussent nommés directement par les planteurs.

« Le Ministre expose dans cette réponse, que l'adoption de ce vœu serait le retour à l'ancien système qui était resté en vigueur de 1814 à 1835 : que ce système ne garantissait suffisamment ni les droits de l'Etat, ni ceux de la masse des planteurs, puisque son fonctionnement avait à diverses reprises fait porter des accusations de partialité contre les experts par les électeurs qui n'avaient pas concouru à leur élection, et donné lieu à des incidents regrettables et à des interruptions dans les opérations du classement ; et que c'était à la suite de ces faits, après une longue et minutieuse enquête, que le système actuel par décision ministérielle du 17 octobre 1835, avait été adopté : que ce système avait bien fonctionné depuis plus de cinquante ans, et qu'en le modifiant on ne ferait que soulever des difficultés, sans profit pour la grande masse des planteurs. »

Après cet exposé, M. Couderc propose d'émettre le vœu, que tout en laissant à l'administration préfectorale la nomination des experts de tabac, la loi soit modifiée en ce sens, que les experts seront choisis par le préfet sur une liste présentée par les planteurs qui désigneront deux ou trois candidats par canton, selon l'importance de la culture attribuée à chaque canton.

Neuf membres ont adopté le premier vœu ainsi modifié par M. Couderc.

Le D<sup>r</sup> Valette s'est abstenu, comme il l'avait fait une 1<sup>re</sup> fois au 21 septembre 1897, estimant que la solution proposée ne donnerait pas en réalité à la masse des planteurs des garanties supérieures à celles du système actuel, et que l'élection, en pareille matière, n'aurait d'autre effet que de créer des compétitions et des discordes parmi les planteurs, et ramener les désordres qui avaient déjà fait renoncer à ce système.

11<sup>o</sup> Le Conseil d'arrondissement remercie M. l'agent-voier en chef du département du Lot du rapport qui lui est adressé concernant le chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 1 de Catus à Lherm, au sujet duquel il avait été exprimé un vœu à la séance du 21 octobre 1897, tendant au prompt achèvement de ce chemin. Il prend acte des renseignements qui lui sont donnés dans ce rapport, par lesquels on lui fait savoir qu'il aura incessamment entière satisfaction.

12<sup>o</sup> Le Conseil d'arrondissement relativement au vœu exprimé le 21 septembre 1897 par M. Costes, vœu également exprimé depuis fort longtemps dans plusieurs séances antérieures, au sujet de la construction de banquettes de sûreté aux Sept-Ponts, est d'avis de mettre sous les yeux du Conseil général le rapport de l'agent-voier d'arrondissement en date du 10 février 1898. Il espère que les conclusions de ce rapport seront adoptées par le Conseil général, en votant, vu la situation, par mesure exceptionnelle, le crédit nécessaire de 700 fr.

**IV VŒUX PARTICULIER A LA SEANCE DU 10 AOUT 1898**

1<sup>o</sup> M. Costes exprime le vœu que le Conseil général veuille bien classer en 1<sup>re</sup> ligne les travaux de réfection du Pont-Neuf.

Le Conseil d'arrondissement à l'unanimité accueille ce vœu d'une manière toute favorable. Depuis plus de quinze ans cette réfection fait l'objet de vœux plusieurs fois réitérés au Conseil d'arrondissement.

L'accroissement de la circulation sur ce pont par les nombreux voyageurs descendants à la gare de Cabessut ; son mauvais état de viabilité et son insuffisance déjà par les temps ordinaires, qui le rendent souvent impraticable pendant la saison rigoureuse, même aux chargements légers, toutes ces considérations militent en faveur d'une prompte réfection, si l'on ne veut pas laisser plus longtemps en souffrance tout aussi bien les intérêts de la ville, que ceux des campagnes importantes dont ce pont est la voie d'accès dans Cahors.

2<sup>o</sup> M. Couderc demande au Conseil d'émettre les vœux suivants :

1<sup>er</sup> Que les travaux de construction du chemin de grande communication n<sup>o</sup> 43, partie comprise entre le bourg de Calvignac et les limites de la commune de Cajarc, soient compris au prochain programme.

2<sup>o</sup> Que l'avant-projet des travaux restant à faire pour l'achèvement du chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 4, de Cénévières à Lugagnac, partie comprise dans la commune de Cénévières, soit dressé le plutôt possible, afin de permettre l'exécution de ces travaux, d'une urgence absolue, dans le plus bref délai.

3<sup>o</sup> Qu'une station d'étalons soit établie à Limogne (vœu déjà émis).

Le Conseil d'arrondissement a donné son approbation à ces trois vœux.

3<sup>o</sup> MM. Pagès et Cambornac émettent le vœu que le chemin d'intérêt commun du Piatgé à Castelfranc construit sur les 4/5 du parcours, soit achevé.

Approuvé.

4<sup>o</sup> M. Cambornac émet le vœu que le chemin d'intérêt commun de Salviac à Cahors, déjà construit dans les communes de Salviac, Dégagnac, Gindou, Rampoux, et Lavercantière, soit continué dans les communes de Thédillac et de Catus.

Approuvé.

5<sup>o</sup> M. Valmary émet le vœu que la partie du chemin vicinal n<sup>o</sup> 1 bis, de Lalbenque à la Française, partie sur le territoire de la commune de Flaugnac, et partie sur le territoire de Castelnau, comprenant une distance de 400 mètres environ entre le chemin n<sup>o</sup> 7 et le chemin de grande communication n<sup>o</sup> 4, soit achevé le plus promptement possible.



La construction de la partie en lacune mettrait en communication les deux parties du chemin n° 1 bis livrées depuis longtemps à la circulation; on obtiendrait ainsi un plus court parcours, et l'on éviterait les deux rampes du chemin n° 7 et du chemin n° 4, souvent impraticables pendant l'hiver.

Le Conseil approuve ce vœu et estime qu'il doit être transmis aux communes intéressées. M. Valmary communique au Conseil d'arrondissement une demande adressée à M. le Préfet du Lot par un groupe de chasseurs, propriétaires dans la commune de Castelnau-Montriat, afin d'obtenir que l'ouverture de la chasse soit fixée au 14 août dans notre département.

Le Conseil prenant en considération les motifs exposés dans cette demande, lui donne son approbation et l'appuie auprès de l'autorité compétente.

Personne ne demandant plus la parole, le président lève la séance.

Le Secrétaire, M. VALETTE. Le Président, COSTES.

CAHORS

Lycée Gambetta

M. Mathiez, ancien élève de l'école normale supérieure, agrégé d'histoire, est nommé professeur d'histoire au lycée de Cahors, en remplacement de M. Vergne, appelé au poste de Rodez.

De passage

M. Deschanel, président de la Chambre, est passé, avant-hier, en gare de Cahors, à destination de Paris.

Nouvelles militaires

Un détachement du 17<sup>e</sup> escadron du train, à l'effectif de dix-sept hommes et trente-deux chevaux, arrivera à Cahors le 26 août courant.

Arrivée des réservistes

Lundi prochain arriveront à Cahors 1,200 réservistes qui viennent accomplir au 7<sup>e</sup> de ligne une période d'instruction de vingt-huit jours. La plupart de ces hommes, avec ceux des compagnies auxquelles ils sont affectés, cantonneront en ville, soit à la halle aux grains, aux Variétés ou dans les écoles.

Terrible accident

Le train de Bordeaux à La Sauve, a tamponné avant-hier, au passage à niveau de Vimeney, près Bordeaux, une voiture contenant sept personnes.

Les voyageurs étaient Mme Louit mère, sa fille Mme de Savy, M. et Mme Beynet, de Paris, ses hôtes; une demoiselle de compagnie, M<sup>lle</sup> Gabrielle Trubert, de Cahors, et une jeune bonne allemande plus le cocher, bien entendu, soit sept personnes en tout.

M<sup>me</sup> Louit a été tuée et les autres personnes plus ou moins grièvement blessées.

Ce matin les nouvelles sont peu favorables, en ce qui concerne M<sup>lle</sup> Gabrielle Trubert et la bonne allemande. M<sup>lle</sup> Trubert pourra en réchapper, mais son rétablissement demandera un temps bien long.

Théâtre

Dimanche 21 août, les artistes de la troupe Ch. Baret donneront sur notre scène une représentation du grand succès du théâtre du Vaudeville, *Jalouse*, comédie en 3 actes, de MM. Alexandre Bisson et Leclercq, représentée pour la première fois à Paris le 4 octobre 1897.

On commencera par *Mouton*, comédie en un acte, de MM. A. Bisson et G. Thurner

Noyé

Hier soir, vers 5 heures, le jeune Albert Sabatié, âgé de 18 ans, clerc chez M. Dupuy, se baignait dans le Lot, près de St-Georges.

Bien que sachant à peine nager, le jeune homme voulut s'avancer vers le milieu de la rivière, mais il ne tarda pas à disparaître.

Aux cris poussés par quelques jeunes gens qui se baignaient non loin de là, M. Barjou, gendarme, accourut, et tout habillé, plongea à trois reprises dans la rivière.

Presque aussitôt les nommés Vincent, terrassier, rue des Badernes et Bertrand, marchand drapier, rue Nationale, plongèrent à leur tour et au bout d'un instant, aidés de M. Barjou, purent ramener le corps de Sabatié sur la rive.

M. le docteur Mendailles, appelé aussitôt a prodigué des soins pressés au noyé pendant plus de deux heures, mais tous ces soins sont restés inutiles.

Le corps de Sabatié a été porté au domicile des parents.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 18 ET 21 AOUT 1898

De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

- |                               |            |
|-------------------------------|------------|
| Allegro militaire             | Sellenick. |
| La petite Mariée (Ouvverture) | Lecoq.     |
| Rigoletto (Quatuor)           | Verdi.     |
| Marche Indienne               | Sellenick. |
| Robert le Diable (Fantaisie)  | Verdi.     |
| Polka des Officiers           | Farbach.   |

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 20 août 1898

Mariages

Pradet, Jean, menuisier et Vergnolle, Catherine-Marie, couturière.

Décès

Bès, Jeanne, Vve Bach, 72 ans, sans profession, à l'hospice.

Sabatié, Albert, clerc d'avoué. 18 ans, au Pot-Trinquat.

Arrondissement de Cahors

ST-MARTIN-LABOUVAL. — Notre correspondant de St-Martin-Labouval reçoit d'un groupe d'électeurs de Cènevières les lignes suivantes avec prière de faire insérer :

« M. Couderc, maire de Cènevières et conseiller d'arrondissement, auquel on vient de renouveler son mandat, a offert dimanche dernier 14 août un banquet à tous les électeurs de sa commune afin de les remercier de l'honneur qu'ils lui ont fait en lui donnant, dans toutes les luttes auxquelles il prend part, une majorité considérable.

« Cent trente sept électeurs ont répondu à son appel.

« Pendant le déjeuner la plus grande cordialité n'a cessé de régner entre tous.

« Au dessert M. Couderc se lève, et, avec le talent qu'on lui connaît, remercie ses électeurs d'avoir répondu en aussi grand nombre à son invitation et les engage à se tenir toujours dans cette voie de progrès, la seule dit-il qui peut conduire aux réformes attendues depuis si longtemps par le pays; il propose de boire à la santé de notre sénateur M. Talou et de notre député M. Rey.

« A plusieurs reprises de frénétiques salves d'applaudissement entrecourent cette allocution.

Puis notre ami M. Pons, se levant à son tour, répond en ces termes :

Messieurs, l'heure des toast a sonné. Vous venez d'entendre les éloquentes paroles de notre conseiller d'arrondissement et vraiment il ne resterait plus rien à ajouter si, faisant violence à la modestie de notre représentant, je ne tenais — au nom de tous — à le remercier chaleureusement de son dévouement de tous les instants à notre beau canton.

M. Couderc est suffisamment connu et apprécié pour qu'il soit au moins inutile de faire son éloge. Les nombreux services qu'il a rendus lui assurent une reconnaissance impérissable de la part des électeurs; Dans toutes les communes, parmi les agriculteurs, son nom est populaire. On l'a bien vu aux élections dernières !...

En dépit des manœuvres inqualifiables employées par un parti d'ambitieux, alors même que M. Couderc ne pouvait visiter les communes en raison de l'état de sa santé, une majorité considérable s'est affirmée sur le nom de cet honnête homme, qui, sans défaillance a toujours tenu haut et ferme le drapeau de la République démocratique, de cette République qui veut le bien être du paysan et du travailleur.

Au nom de tous les électeurs républicains du canton et en votre nom messieurs, je lève mon verre en l'honneur de notre aimable conseiller d'arrondissement..... Vive la République ! (Triple salve d'applaudissements.)

L'hymne national est ensuite chanté par tous les assistants ainsi que quelques chansons d'occasion et peu après un superbe bal clôture cette charmante fête.

PRAYSSAC. — Courses de vélocipèdes.

Lundi 29 août, à 3 heures du soir :

1<sup>re</sup> course, Cantonale, 3 tours, distance, 3,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 12 fr. ; 2<sup>e</sup>, 5 fr.

2<sup>e</sup> Course, Départementale, 4 tours, distance, 4,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 15 fr. ; 2<sup>e</sup>, 8 fr.

3<sup>e</sup> Course, grande internationale, 5 tours, distance, 5,000 mètres. — 1<sup>er</sup> prix, 25 fr. ; 2<sup>e</sup>, 10 fr.

Course d'honneur, obligatoire pour tous les lauréats.

Les engagements seront reçus chez M. Marty, limonadier à Prayssac, jusqu'au 27 août inclusivement.

La distribution des prix aura lieu à neuf heures du soir.

St-DAUNÈS. — Noyée. — On vient de trouver dans le ruisseau de Bagat, au lieu

dit le Buisson Blanc, le cadavre de la veuve Célière, qui était âgée de 79 ans.

Cette mort est purement accidentelle.

LES MASSÉRIES. — Entre femmes.

Une dizaine de femmes étaient occupées à laver du linge à la rivière, lorsque tout-à-coup, deux d'entre-elles échangent quelques paroles injurieuses et l'une aidée par sa sœur se précipite sur sa rivale.

La coiffure est toujours, en pareille occurrence, le point visé, aussi reçut-elle le premier honneur. Heureusement intervint une brave médiatrice qui, par sa force musculaire imposa la fin du combat. Il paraît que sans cette intervention M<sup>me</sup> M... aurait eu à prendre un bain bon gré mal gré.

Les causes de la querelle : la jalousie et... la politique! !

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — La question de l'eau.

Cette question si importante et en même temps si complexe a été tranchée lundi dernier par le conseil municipal.

En effet, sur le rapport de M. Baleste, adjoint au maire, notre assemblée communale a adopté le projet d'adduction de l'eau en ville, élaboré par M. Charles Gibault, de Paris.

D'après ce projet, l'eau serait prise aux fontaines de Janis et de Fontanges, et conduite en ville au moyen de tuyaux en fonte.

Deux réservoirs de 20 mètres cubes chacun seraient établis à Janis et à Fontanges un autre de 300 mètres cubes à Gourdon, sur l'emplacement de l'ancien château, où des fouilles ont été faites au printemps dernier.

Il y aurait seize bornes-fontaines et seize bouches de lavage, toutes avec raccord d'incendie.

D'après les prévisions du projet, les sources de Janis et de Fontanges fourniraient à notre ville un maximum de 90 litres d'eau par jour et par habitant, ce qui serait amplement suffisant.

Le coût de ce projet serait de 136,000 fr.

Ce projet est très réalisable et sera probablement réalisé avant la fin de l'année prochaine.

Nous félicitons notre administration municipale et nos édiles de l'avoir conduit si activement à bon port.

Le conventionnel Cavaignac. — Dans la même séance, le conseil municipal a décidé l'érection sur une de nos places publiques (allées de la République) du buste du conventionnel Cavaignac. Il a voté comme souscription municipale une somme de 500 fr. et a chargé M. le maire de s'occuper de la nomination d'une commission spéciale chargée de recueillir les souscriptions particulières afin d'arriver à la réalisation de ce projet.

Comme chacun le sait, le conventionnel Cavaignac est le grand-père de M. Godefroy Cavaignac, actuellement ministre de la guerre.

LE VIGAN. — Incendie.

Lundi dernier, un incendie a détruit une grange appartenant à M. Antonin Rossignol, propriétaire à Nègrebout.

Les causes du sinistre sont inconnues.

Les pertes, couvertes par une assurance, s'élèvent à 2,500 francs.

LES BONNES NOUVELLES NE PRESSENT PAS

« Si vous recevez jamais de bonnes nouvelles pour moi pendant la nuit, ne me réveillez pas pour les communiquer. Elles peuvent parfaitement attendre jusqu'au lendemain matin. Mais au contraire, si vous en recevez de mauvaises, réveillez-moi sans faute, car il faudra immédiatement agir en conséquence. »

Telles étaient les instructions de Napoléon à son secrétaire particulier; elles prouvent du moins l'esprit pratique du grand général. Oui, les bonnes nouvelles peuvent attendre. Cela est d'autant plus vrai que nous nous réveillons toujours en sursaut lorsque l'on frappe ou que l'on sonne trop fort à notre porte pour nous réveiller, car notre première pensée, en sautant à bas du lit, est que l'on nous apporte la nouvelle de la maladie ou de la mort d'un de nos plus proches parents. Or que notre crainte soit plus ou moins fondée nous n'oublions pas facilement de quelle manière notre réveil fut interrompu au beau milieu de la nuit.

« Je suis âgée de 38 ans et mère de trois enfants, » écrit une dame de Nogent-sur-Seine, « et pendant trois ans et demi j'ai eu une maladie nerveuse des plus graves, au point que le moindre bruit inattendu me jetait dans un grand émoi. J'avais en outre une laryngite chronique qui m'empêchait complètement de parler. Souvent j'avais des étouffements tels qu'on eût dit

que j'étais étranglée par une corde. Je mangeais à peine. J'étais très constipée et j'avais des maux d'estomac excessivement douloureux. Pendant plus de 4 mois je ne sus pas ce que c'était qu'une heure de sommeil. Le médecin que je consultai déclara mon état des plus graves et conseilla à mon mari d'éloigner nos enfants. J'étais jaune et maigre à faire peur. Je ne pouvais même plus me trainer tellement j'étais faible. Je prenais de l'éther et bien d'autres remèdes sans en obtenir le moindre soulagement. J'étais donc désespérée de voir que rien ne pouvait me rendre la santé. Un jour je trouvais sous ma porte un petit livre que je me mis à lire machinalement, mais bientôt cette lecture m'intéressa tellement que j'allai jusqu'au bout du livre. J'appris que des religieux d'Amérique nommés Shakers avaient découvert dans leurs montagnes des plantes et des herbes médicinales dont la préparation connue sous le nom de Tisane américaine des Shakers opérait journellement dans le monde entier des milliers de guérisons même dans des cas aussi graves que le mien. Du reste, plusieurs lettres écrites par des personnes qui en avaient fait usage témoignaient de l'efficacité de ce remède. Je repris un peu d'espoir et me procurai sans plus tarder un flacon de Tisane américaine des Shakers. Cinq jours après j'étais toute autre; je pouvais dormir et me trouvais beaucoup mieux. L'appétit m'était revenu et la digestion se faisait bien, puis la constipation s'accrut; la constipation disparut; le larynx se dégêça et après le sixième flacon j'étais radicalement guérie. Depuis un an je n'ai jamais eu le moindre mal. Sortout publiez ma lettre en disant bien que sans votre Tisane américaine des Shakers je ne serais plus de ce monde. Je remercie publiquement M. Fanyau, le pharmacien de Lille qui propage en France cette merveilleuse découverte. » (Signé) Mme. Jules Robin-Seigneur. 11, rue du Haut Chamo Collet, Nogent-sur-Seine (Aube) le 29 Avril 1897. La signature ci-dessus a été légalisée par M. Maire, Adjoint de Nogent-sur-Seine.

Toutes les personnes civilisées et qui se respectent se livrent aux ablutions répétées et prennent des bains aussi fréquemment que possible pour la simple raison que cette excellente habitude entraîne avec elle la santé et le confort. Cependant il ne s'agit pas seulement de nettoyer l'extérieur du corps, l'important est de chasser de l'intérieur le rebut de l'indigestion. La Tisane américaine des Shakers se charge de nous purifier intérieurement et de nous rendre ensuite les charmes d'une vie paisible.

Si vous désirez recevoir franco un exemplaire du petit livre dont parle Mme Robin-Seigneur, adressez-vous à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord).

Prix du flacon 4 fr. 50; 1/2 flacon 3 fr. 00. Dépôt Dans les principales Pharmacies, Dépôt Général Fanyau, Pharmacien, Lille, Nord, (France).

BULLETIN FINANCIER

Aucun changement dans la tenue des cours ni dans les dispositions du marché, c'est le calme dans toute son acception.

Nous retrouvons le 3 0/0 à 103,52 sans changement sur la clôture précédente, et sans qu'il se soit produit la moindre fluctuation pendant toute la durée de la bourse. Le 3 1/2 0/0 fait 103,25. L'amortissable n'inscrit aucun cours à terme.

Parmi les sociétés de crédit, la Banque de France à 3565, le Crédit Foncier à 681 et le Crédit Lyonnais à 876, ont seuls été cotés à terme.

La Banque Spéciale des valeurs industrielles se traite à 188.

Le Suez cote 3705. Les chemins français finissent : le Lyon à 1957, le Nord à 2165 et l'Orléans à 1900.

Les fonds étrangers sont en général un peu au-dessous de la cote d'hier. L'Italien à 92,20 l'Extérieure à 40,52, le Turc D à 23,37, la Banque Ottomane à 554, le Portugais à 18,30 et le Russe 3 0/0 1891 à 97,15.

UN MONSIEUR offre gratuitement

de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.



MARCHES

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX	AMENES	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	189	131	58 à 72
Vaches.	26	22	48 à 62
Moutons.	1096	869	70 à 82
Porcs.	926	676	50 à 58

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENES.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	497	1403	0.58 à 0.93
Vaches.	492	442	0.55 à 0.88
Taureaux.	138	115	0.51 à 0.70
Veaux.	1609	1498	0.76 à 1.22
Moutons.	18428	17741	0.59 à 0.98
Porcs.	5192	4953	0.82 à 1.16

Bœufs. — Vente calme.  
Vaches. — Vente calme.  
Taureaux. — Vente calme.  
Veaux. — Vente calme.  
Moutons. — Vente calme.  
Porcs. — Vente difficile.

Bibliographie

LES CADETS DE GASCOGNE

La Revue de France vient d'avoir une très heureuse initiative. Elle annonce qu'elle publiera, sous ce titre, le 1<sup>er</sup> septembre, un important numéro spécial de plus de 100 pages qui contiendra le compte-rendu très complet des fêtes par M. J. Félicien Court (discours, poésies, reproduction des œuvres inaugurées, croquis, photographies, etc...) et, des œuvres inédites des principaux écrivains, artistes et musiciens originaires de Gascogne et de Languedoc.

Nous sommes en mesure de dire que ce fascicule sera véritablement sensationnel. Toutes les gloires, tous les talents des deux provinces y ont collaboré soit par des nouvelles ou poésies choisies, soit par des dessins remarquables qui seront publiés hors texte soit par des mélodies ou des fragments de musique inédite. Parmi les originalités de ce curieux numéro nous citerons notamment des œuvres posthumes de Léon Cladel, Auguste Fourès, les dernières poésies écrites par Paul Froment; la musique d'une des danses grecques exécutées à Toulouse, etc... En outre, la Revue publiera un morceau de chant de Déjanira, musique de Saint-Saëns qui sera joué pour la première fois à Béziers, le 28 août (autographe et portrait du maître).

Malgré l'importance de ce recueil, digne d'être conservé par tous les méridionaux il sera vendu un franc seulement. Les personnes qui désirent le recevoir doivent envoyer immédiatement leur souscription 55 avenue de Labourdonnais, Paris.

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéro de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustré de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Le bac électrique de Neuilly (Edmond Lievenie). — Bras et jambes d'aluminium (Gaston Jouglu). — Influence de la musique sur la respiration, le cœur et la circulation (Max de Nansouty). — Plaques lentes, plaques rapides, plaques panchromatiques (G. H. Niewenglowski). — Les poissons ont-ils de la mé-

moire? — Comment il faut se servir des couveuses artificielles. — Les torpilles et les guerres navales (H. Noalhat). — Les caractéristiques de la bêtise humaine (Henry de Val-saintes). — L'emploi des superphosphates de chaux. — Tatouages (Armand Leyritz). — Moteur rotatif à vapeur (Emile Dieudonné). — La destruction des guépiers (Max de Nansouty). — Revue des inventions: Tirage en bleu ou en vert des épreuves au gélatino bromure d'argent sur papier et sur plaques. — Epreuves positives rouges. — Châssis-presse « Idéal ». — Caisse d'emballage démontable. — Chronique. — Revue des journaux. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme. — Moteur Paris-Singer. — Concours d'accumulateurs. — Conseils aux touristes. — Les freins — Petite Poste. — Bibliographie.

Bureaux: 10, rue Saint-Joseph. — Paris  
Abonnements: Un an 15 fr. Etranger 18 fr.  
Un numéro 0 fr. 35  
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1342<sup>e</sup> livraison (20 août 1898).

Les plumes du Paon, par G. de Beauregard et H. de Gorsse. — Le Lustre de Galilée, par Ferdinand Merlet. — Le Berceau de Claudine, par A. Verley. — Satan le Baudet, par Félix Laurent. — Cyclones, tornades et trombes, par Daniel Bellet.

Abonnements: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.  
Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N<sup>o</sup> 34 (20 août 1898).

1<sup>o</sup> Promenade en Serbie, par M. P. Jousset.  
2<sup>o</sup> A travers le monde: La situation politique des Philippines, par Paul Combes.

3<sup>o</sup> Dans le monde du travail: Les communications télégraphiques dans le monde, par Daniel Bellet.

4<sup>o</sup> Livres et Cartes.  
5<sup>o</sup> Conseils aux voyageurs: La répartition des insectes suivant l'altitude, par Paul Combes.

Abonnements: Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.  
Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS  
De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET  
Mécanicien-Chirurgien Dentiste  
Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.  
Prothèse et Réparations  
Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

J. VALDIGUIÉ

PHOTOGRAPHE A CAHORS  
Lauréat des grandes Expositions Internationales.  
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour  
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables

et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors:

Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.  
— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.  
— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.  
— M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES lecteurs du Journal du Lot, découpez ce bon et envoyez-le, avec votre adresse à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais) et vous recevrez gratis et franco un joli morceau de musique pour piano.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!  
GUÉRISON prompte et sans traces des chutes, écorchures, coupures, plaques, croissures, cassures, gerçures, maladies de la peau, de toutes natures. Réparation exacte du poil par le vrai Réparateur TRICARD. Se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec l'indication de se défier des contrefaçons. — Exiger le vrai Réparateur TRICARD, dit aussi réparateur J. B. A. T. connu depuis plus de 20 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

SPLENDIDE ALBUM GRAND SUCCÈS! MON VOYAGE EN SUISSE

VIENT DE PARAÎTRE LA HUITIÈME LIVRAISON

Avec 36 vues photographiques consacrées à

NEUCHÂTEL, JURA-NEUCHÂTELOIS

et les environs: Motiers, Travers, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Les Brenets, Le Chatelot, Bords et Bassin du Doubs, etc.

SOMMAIRE DES LIVRAISONS PARUES

- 1 — Lac Lemman.
- 2 — Genève.
- 3 — Vaud, Bas-Valais.
- 4 — Haut-Valais.
- 5 — Oberland Bernois.
- 6 — Berne, Thoune.
- 7 — Fribourg, Gruyère.

SOMMAIRE DES PROCHAINES LIVRAISONS

- 9 — Soleure, Jura Bernois.
- 10 — Olten, Bâle.
- 11 — Aarau, Baden.
- 12 — Lucerne, Unterwalden.
- 13 — Lac des 4 Cantons, Righi, Pilate.
- 14 — Brunnen, Gothard, Lugano.
- 15 — Saint-Gall, Appenzel.

La collection complète se composera de 20 livraisons; chaque livraison est vendue au prix de 60 cent. — Souscription pour les 20 livraisons 12 fr., franco 14 fr.

En vente chez tous les libraires, les marchands de journaux

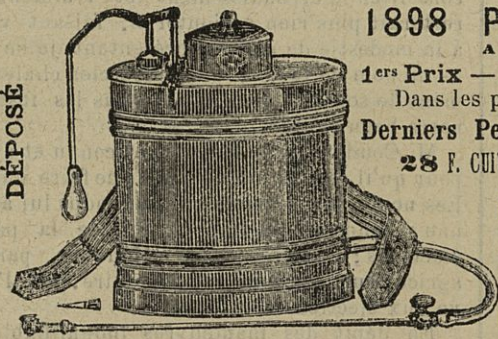
Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1<sup>er</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

LE COCHER 606

Deuxième partie

IV

LE DÉPART

Quant à Anatole, il se dit que les choses se trouvaient au mieux pour lui. Si Levignan le détestait encore, il s'était mis au moins dans l'impossibilité de lui nuire, toute accusation de la part de l'ancien cocher pouvant être suivie de représailles. Chacun tenait le secret de l'autre.

Tiret, plus tranquille cette fois, revit sa fiancée, mais elle le reçut très froidement.

M. Jacquelin et M. Emerson lui parurent occupés. Anatole interrogea le vieil ami de son père.

— Cela ne va pas comme sur des roulettes, lui répondit M. Emerson. Ce diable de Jacquelin s'est fourré dans la tête de faire prendre des informations directes sur votre conduite passée; il a recommandé à sa fille beaucoup de prudence dans ses rapports avec vous, et, attendu qu'il n'y a eu aucune parole positive échangée entre lui et votre père au sujet de

ce mariage, il se considère comme parfaitement libre de le rompre.

— Je croyais les choses plus avancées, répondit Anatole d'un ton vexé.

— Certainement, le mariage se conclura si les renseignements sont bons; par malheur, vous avez, mon jeune ami, à vous reprocher quelques erreurs de jeunesse, et si M. Jacquelin les découvre...

— Faut-il donc pour la fille de ce brave campagnard un gendre digne de la couronne de rosière?

— Vous savez ce que c'est quela campagne; on n'y connaît pas les indulgences parisiennes.

Cette conversation replongea Anatole dans ses inquiétudes. Elles furent confirmées quelques jours après par une lettre de son père. Celui-ci s'étonnait des méfiances que M. Jacquelin lui témoignait et du retard qu'il apportait au mariage: « C'est ta faute, écrivait-il, à son fils, tu auras encore commis là-bas quelques-unes de ces mauvaises actions dont tu as l'habitude. Je suis ruiné, tu le sais; tu n'as donc rien plus à attendre de moi, et, sans ton frère William, je serais sur la paille. Arrange-toi de façon à ce que ton mariage réussisse, ou ne te présente jamais devant moi! »

Cette lettre contenait pour le jeune homme tout un monde de foudroyantes révélations. Comment! son père s'entendait maintenant avec William Johnson, et l'appelait son fils! Qu'était-il survenu?... Et qu'allait-il devenir entre ces deux hommes?

Son père avait bien raison de le prévenir que si son mariage échouait, il était perdu.

Anatole froissait cette lettre terrible dans ses mains, en se promenant sur la place de Néers. Il cherchait ce qu'il pourrait opposer au sort qui le menaçait. Quand il vit Cécile qui traversait la place d'un pas pressé.

Ellu le salua en passant. Cela l'encouragea à l'aborder. Il pensa qu'il n'était pas mauvais, eu égard à sa situation, de mettre dans ses intérêts une amie de la famille Jacquelin. Hélène lui avait parlé souvent de l'estime toute particulière dans laquelle elle tenait mademoiselle Favrot. Celle-ci s'arrêta une minute pour répondre aux politesses de l'importun, mais elle lui dit bientôt:

— Je suis pressée, monsieur Tiret, je pars, je quitte Néers; la voiture m'attend là, à l'autre bout de la place, pour me conduire au chemin de fer.

— Comment! vous quittez Néers? et votre mariage avec d'Hersel?

— Il se fera à mon retour.

— Ah! ce cher d'Hersel, il va avoir beaucoup de chagrin de votre départ!

Cécile, un peu étonnée de la façon familière dont il lui parlait de d'Hersel, leva les yeux sur lui.

Anatole reprit:

— J'ai eu l'honneur de rencontrer l'autre jour votre fiancé, et j'ai remarqué qu'il tenait fort à vous. Voilà pourquoi je me permets de vous en parler.

Cécile, qui jugeait cette conversation oiseuse, s'éloignait déjà.

— Un moment, de grâce! supplia Tiret en la retenant. Votre absence sera courte, sans

doute, et vous pourriez, à votre retour, me rendre un service.

— Moi! fit Cécile avec surprise.

— Vous êtes si bonne et mademoiselle Jacquelin a tant confiance en vous!... Vous savez que je dois l'épouser.

— Eh bien?

— Un mot de vous en ma faveur la rendrait indulgente pour moi. Ah! mademoiselle Cécile, je n'ai jamais si bien compris qu'en ce moment combien on a tort de subir les entraînements de la jeunesse! Si je n'avais pas eu le malheur de déplaire à votre cousine Marie, vous seriez aujourd'hui mon meilleur défenseur auprès d'Hélène!...

— Vous vous y prenez un peu tard, monsieur Tiret, dit Cécile qui voulait en finir.

— Comment donc?

— Parce que je crois que mademoiselle Hélène est déjà bien refroidie à votre égard.

— Oh! le résultat de quelque calomnie assurément. Mais tenez, mademoiselle, si vous consentiez à lui dire un mot, un seul!...

Quand vous retarderiez votre départ de quelques heures pour tendre la main au pêcheur repentant... ce serait là une action bien digne de vous... et vous me sauveriez!... Si j'avais à mes côtés une femme comme Hélène, une amie telle que vous, que je me sentirais meilleur!... et que je vous serais reconnaissant!...

Cécile attendrie malgré elle, répondit:

(A suivre.)